



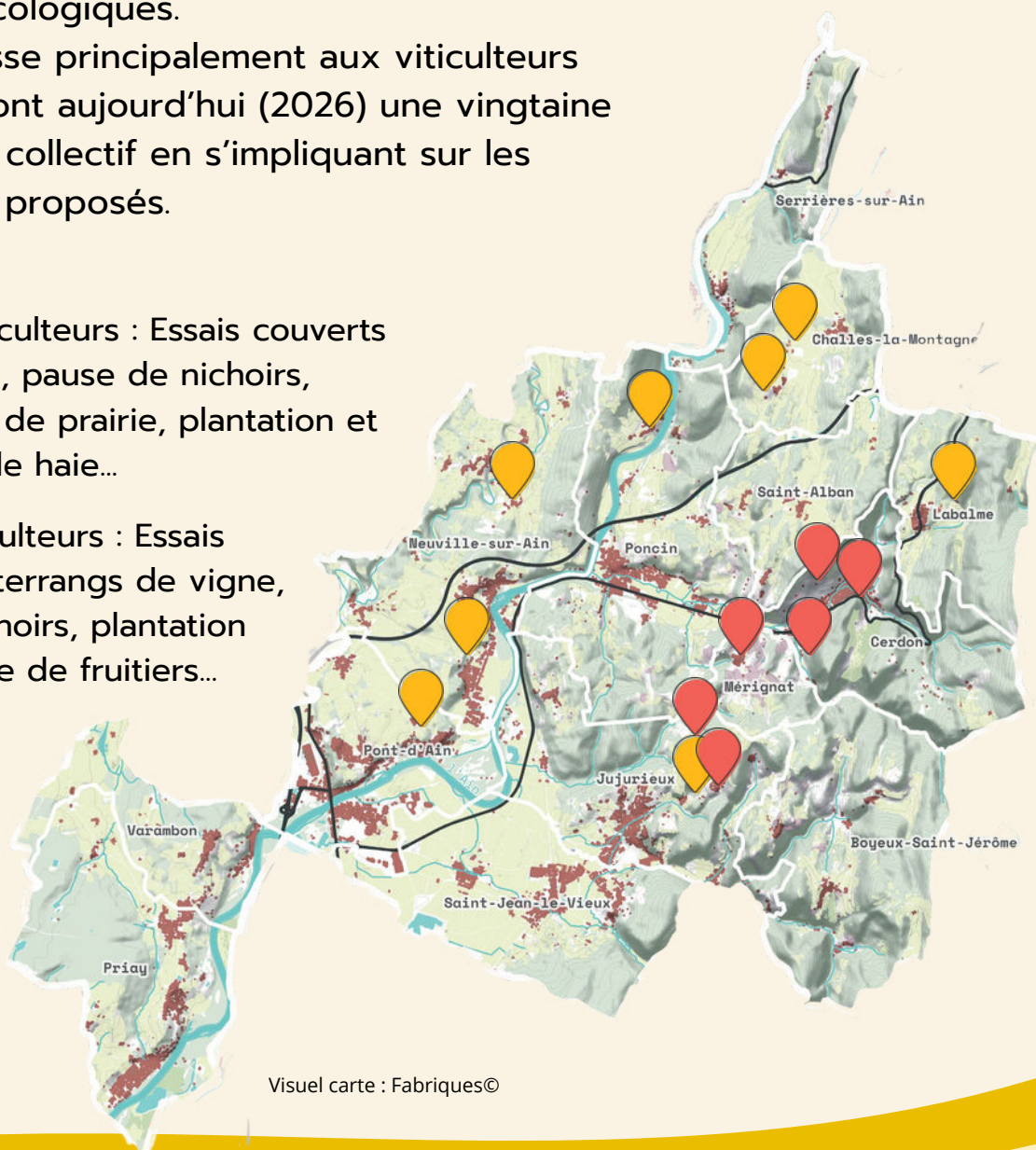
LE PROJET ADAPT'AGRI

Lancé en 2024 par la Communauté de Commune Rives de l'Ain Pays du Cerdon dans le cadre de son Plan Alimentaire Territorial (PAT), le projet ADAPT'AGRI a pour ambition de répondre aux besoins des producteurs en recherche d'une meilleure résilience dans un contexte de changement climatique. Pour ce faire, plusieurs essais collectifs sont menés, avec des organismes partenaires, pour tester ou renforcer la maîtrise de nouvelles pratiques agroécologiques.

Le projet s'adresse principalement aux viticulteurs et éleveurs. Ils sont aujourd'hui (2026) une vingtaine à faire partie du collectif en s'impliquant sur les différents essais proposés.

 Avec les agriculteurs : Essais couverts d'interculture, pause de nichoirs, régénération de prairie, plantation et valorisation de haie...

 Avec les viticulteurs : Essais couverts d'interrangs de vigne, pause de nichoirs, plantation expérimentale de fruitiers...



Visuel carte : Fabriques©

Partenaires techniques ADAPT'AGRI



Projet co-financé par



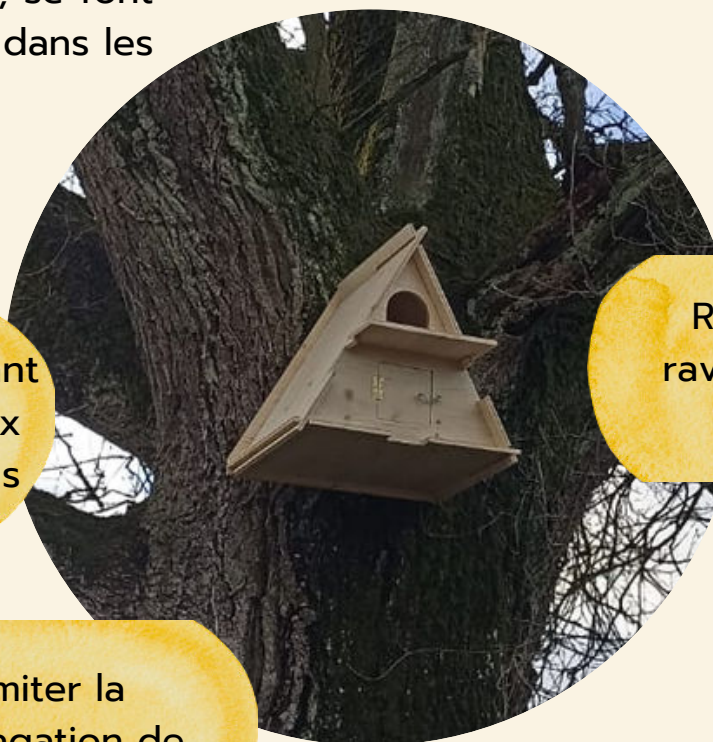
POURQUOI INSTALLER DES NICHOKS EN MILIEU AGRICOLE?

Des nichoirs sont installés sur les parcelles des agriculteurs et viticulteurs pour plusieurs raisons :

Permettre aux oiseaux et chauve-souris de s'abriter mais aussi de se reproduire. En effet, les cavités naturelles, principalement dans les vieux arbres, se font de plus en plus rares dans les paysages agricoles.



Il existe plusieurs types de nichoirs en fonction des espèces que l'on souhaite accueillir (semi-ouvert pour le Rougequeue noire, fermé pour la Mésange bleue,...). Sur la photo il s'agit d'un grand nichoir qui peut être utilisé par la chouette Chevêche d'Athéna.



Un gîte accueillant pour les oiseaux et chauve-souris

Réguler les ravageurs des cultures

Limiter la propagation de maladies

Certaines espèces hébergées dans les nichoirs, comme les hirondelles rustiques et des fenêtrés, se nourrissent de mouches et de moustiques véhiculant des maladies aux animaux (staphylocoque, varroa...).

Certains organismes vivants causent des dommages aux plantes cultivées (aussi appelés bioagresseurs). Les mésanges ou encore les chauve-souris, qui sont insectivores, peuvent s'en nourrir, régulant ainsi leur population.

QUEL EST L'ESSAI MENÉ AVEC LES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE ?

Dans le cadre du projet ADAPT'AGRI, **15** agriculteurs ont installé des nichoirs sur les parcelles ou bâtiment d'élevage (9 éleveurs et 6 viticulteurs). A la suite d'une formation sur la biodiversité en milieu agricole, chaque participant a pu sélectionner les nichoirs adaptés aux enjeux de l'exploitation, et définir les emplacements prioritaires avec le formateur (Agrinichoirs).

La pratique testée avec ce projet est celle des nichoirs à haute densité (exemple : 10 nichoirs par hectare pour les mésanges). Leur nombre est volontairement élevé pour maximiser la probabilité d'accueillir des nichées.

Entre 2024 et 2025, un total de 328 nichoirs ont été installés :



130 abris pour chauves-souris



120 nichoirs pour mésanges



26 nichoirs pour rapaces (chouette Effraie, chouette Chevêche, Faucon crécerelle)



26 nichoirs pour hirondelles

Agrinichoirs réalise un suivi sur plusieurs années de l'occupation des nichoirs, qui est automatiquement transmis aux agriculteurs. Il faut généralement attendre au moins 3 ans avant que ce résultat soit significatif. Pour le premier suivi des nichoirs installés en 2024, le taux moyen d'occupation était de :

- **13 %** pour les nichoirs (rapaces, mésanges...), soit 12 nichoirs occupés
- **8 %** pour les abris (chauves-souris), soit 4 abris occupés.

Ces taux sont dans la norme pour un premier relevé, et seront à suivre dans les années à venir !